



Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au concours des assistants de service social

La rectrice de l'académie de Dijon

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
VU le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion de personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,
VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administratifs de l'État,
VU l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État,
VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU l'arrêté du 4 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU l'arrêté du 29 mars 2021 fixant le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU l'arrêté rectoral du 11 juin 2021 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale,
VU les listes établies par le jury, par ordre de mérite, des candidats proposés à l'admission en date du 30 juin 2021.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrites sur la liste d'admission au titre de la session 2021, à l'emploi d'assistantes de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, afin de pourvoir les postes offerts dans l'académie de Dijon, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 les candidates dont les noms suivent par ordre de mérite :

CONCOURS EXTERNE :

1. Mme DE OLIVEIRA Marine
2. Mme HAMZI Nawal
3. Mme EMORFOPOULOS Célia
4. Mme LAVALETTE Maude
5. Mme VAIVRAN Anaïs

Article 2 : Sont inscrites sur la liste complémentaire au titre de la session 2021, à l'emploi d'assistantes de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, afin de pourvoir les postes offerts dans l'académie de Dijon, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 les candidates dont les noms suivent par ordre de mérite :

CONCOURS EXTERNE :

1. Mme LE BAIL Laurine
2. Mme CASPAR Anastasia
3. Mme MARTIN Célia
4. Mme MOREAU ép. VIGNARD Noémie
5. Mme BOUCHEROT Vickie

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 01 juillet 2021

La rectrice,



Nathalie ALBERT-MORETTI